



Litige cloture avec la mairie

Par **arnaud76**, le **09/07/2020** à **08:34**

Bonjour,

J'ai acheté il y a plus d'un an une maison ancienne. J'avais derrière une haie de charmille et une clôture de panneau de bois un poteau électrique. Il n'est pas fait mention de servitude dans l'acte de Propriété. J'ai refait ma clôture à l'identique sans certitude d'être exactement à la même place (avec le poteau dans le jardin) et la mairie me demande de déplacer plus de 30cm derrière. Quelle est la base légale? Sachant que cette clôture est côté rue: pas de voisin, que puis-je faire? Ils s'appuient sur le cadastre, celui-ci n'est pas représentatif visuellement. Ai-je une obligation légale? Quelle action puis-je mener?

Par **youris**, le **09/07/2020** à **09:18**

bonjour,

certaines servitudes peuvent exister sans titre en particulier lorsqu'elles sont apparentes comme un poteau électrique.

une clôture démontée laisse des traces sur le terrain, il ne devrait donc pas être difficile de réimplanter la nouvelle clôture au même endroit.

si vous n'êtes pas d'accord, il reste la solution du bornage.

salutations